



ENTREPRISE

Agence n° : 87270

MMA GESTION

Agent général exclusif MMA

N° ORIAS 07025507 www.orias.fr

49 BOULEVARD CARNOT

87000 LIMOGES

Tél 0555346587 - Fax 0555325755

agence.mma.fr/limoges-prefecture/

a8727@mma.fr

ouvert du lundi au vendredi

de 9h00 à 13h et de 14h à 18h

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE L'ASSURANCE MMA BTP ENTREPRISE DE CONSTRUCTION

SARL LIMOUSIN TRAVAUX PUBLICS
3 RUE DU PARC DE MAISON ROUGE
87270 BONNAC LA COTE

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD

certifie que SARL LIMOUSIN TRAVAUX PUBLICS

- **a souscrit l'assurance MMA BTP, contrat n° 140 452 542**
- pour garantir sa responsabilité civile liée aux activités professionnelles suivantes :
 - *Voirie et réseaux divers (V.R.D.)*
 - *Terrassement*
 - *Démolition sans utilisation d'explosifs*

A la date de délivrance de cette attestation, ce contrat couvre, dans les conditions définies contractuellement, les conséquences pécuniaires résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile liée à ses activités professionnelles.

MMA GESTION
SA au Capital social 3 000 000 euros – RCS CHARTRES 479459570 – Siège social 7 AVENUE MARCEL PROUST 28000 CHARTRES



**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
L'ASSURANCE MMA BTP
ENTREPRISE DE CONSTRUCTION**

Il comprend les garanties suivantes :

INDEX DU BATIMENT BT 01 (VAR. ANNUELLE REF. 01/06) : valeur 133,10 applicable au 01/01/2026		
Responsabilité Civile Professionnelle - Entreprises de construction		
Nature des garanties	Montant des garanties (par sinistre et par année d'assurance) (5)	Montant des franchises (non indexé) (3)
A. Tous dommages confondus dont :	8 000 000 EUR (non indexé)	Néant
B. Dommages corporels et immatériels consécutifs (1)	8 000 000 EUR (non indexé)	
Limité en cas de faute inexcusable à	3 500 000 EUR (non indexé)	
Utilisation ou déplacement d'un véhicule	sans limitation de somme	1 600 EUR (2)
C. Dommages matériels et immatériels consécutifs (1) dont vol commis par vos préposés	2 020 000 EUR 60 000 EUR	
D. Dommages subis par les biens confiés	380 000 EUR	3 200 EUR (2)
E. Dommages immatériels non consécutifs (1) (hors performance énergétique)	190 000 EUR	
F. Dommages résultant d'erreur d'implantation de constructions (tous dommages confondus) (1)	190 000 EUR	1 600 EUR
G. Dommages intermédiaires	506 000 EUR	3 200 EUR
H. Dommages causés par l'amiante (tous dommages confondus) (1)	760 000 EUR	3 200 EUR (sauf dommages corporels)
I. Dommages par atteintes à l'environnement accidentelles se produisant dans l'enceinte de l'un des établissements de l'assuré (4)	513 000 EUR	1 600 EUR
dont frais d'urgence	51 300 EUR	
J. Préjudice écologique (1)	380 000 EUR	
K. Pertes pécuniaires environnementales dont	380 000 EUR	
Responsabilité environnementale	126 000 EUR	
Frais de dépollution des sols et des eaux	126 000 EUR	
Frais de dépollution des biens immobiliers et mobiliers	126 000 EUR	

(1) Pour les sinistres survenus avant achèvement des travaux, le montant de garantie s'entend par sinistre.

(2) Les niveaux de franchises sont multipliés par DEUX en cas de travaux par points chauds si non respect du permis de feu, et en cas d'explosion si non respect de la procédure DICT (Déclaration d'intention de commencement de travaux), dès lors que ces procédures sont applicables.

(3) Pour un même sinistre, il est fait application de la franchise la plus élevée

(4) Les montants de garantie applicables aux dommages par atteintes à l'environnement se produisant en dehors de l'enceinte de l'un des établissements de l'assuré, sont ceux précisés aux lignes de garanties A B C D E.

(5) Les montants des garanties constituent notre engagement maximum pour l'ensemble des assurés.

**Cette attestation, valable pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026, est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.
Elle ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elles se réfèrent.**

Fait le 07/01/2026
à LIMOGES

L'Assureur,



AM56 - (07/2022)

